

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt et un octobre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le quinze septembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Catherine MAURIN, Jérôme MONVAILLIER, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p>Excusés : Catherine MAURIN, Jérôme MONVAILLIER, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p>Pouvoirs : Catherine MAURIN donne pouvoir à Michel REGNIER, Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Sylvain ARNAUD, Serge MICHAUT donne pouvoir à Serge FAGES.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-075

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2009

OBJET : Autorisation de signature – Acquisition parcelles DENIS

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite se porter acquéreur de parcelles situées dans le secteur NI (au PLU) près du complexe sportif, chemin du Couat à Vourles.

Il s'agit d'un tènement immobilier d'une superficie totale de 8 690 m².

Cette acquisition sera l'occasion de poursuivre les aménagements dans un périmètre destiné aux activités sportives et de loisirs, avec d'ores et déjà l'existence d'un skate park et d'infrastructures consacrées à la pratique du football et du tennis.

Elle permettra également à la Commune de Vourles d'envisager la création d'un terrain multi sports.

Cette parcelle AA105 est la propriété actuellement de Monsieur Christian DENIS, qui l'exploite sous la forme de vergers (657 poiriers et 16 cerisiers).

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la négociation, un accord a été trouvé à 46 000 € TTC (calcul ci-dessous avec une augmentation de 10%).

Ont été prises en compte la situation de la parcelle (terrain agricole) estimée à 1,51 € du m² et la valeur des arbres fruitiers, soit 372 € par cerisier et 35 € par poirier (prix actuel du marché).

Monsieur le Maire explique que les crédits nécessaires à l'opération sont prévus au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle, dont le montant s'élève à 46 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle, dont le montant s'élève à 46 000 € TTC.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES